

**ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
COMMUNE
de
ST MELANY**

**N° de la délibération
2026_30**

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Objet :
Nomination de deux
référents Ambroisie**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 007-210702759-20260430-DB2026_30-DE



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 avril 2026**

L'An deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul ARNAUD, 1^{er} adjoint.

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Clara CHAPELLE, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT, Marc MINETTO, Pierre CHALANDON

Représentés : Fanny WALDSCHMIDT donne pouvoir à Vincent GUILLO, Ilse VAES donne pouvoir à Lorraine CHENOT, Philippe APRUZZESE donne pouvoir à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Fanny WALDSCHMIDT, Monique GELLY, Ilse VAES, Philippe APRUZZESE

A été élu secrétaire : M. Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2019-07-12-008 relatif à la lutte contre les espèces d'Ambroisie dans le département de l'Ardèche ;

Considérant qu'il faut nommer deux référents Ambroisie sur la commune ;

Le maire fait part de l'obligation de nommer deux référents Ambroisie parmi les conseillers municipaux dont les missions premières sont :

- **Repérer** la présence d'Ambroisie, participer à la **surveillance**
- **Inform**er les personnes concernées des **mesures à mettre en œuvre** pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la **mise en œuvre de ces mesures**.
- **Suivre et gérer les signalements** d'ambroisie en utilisant l'outil signalement-ambroisie

Sont proposés M. Paul ARNAUD et M. Pierre CHALANDON.

DB2026_30

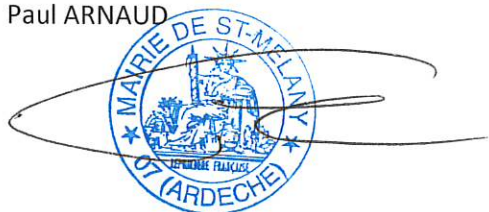
Nomination référents Ambroisie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**
Sont nommés M. Paul ARNAUD et M. Pierre CHALANDON en tant que référents Ambroisie pour la commune de Saint Mélanly

Fait et délibéré à Saint Mélanly, le 30 avril 2026

Le 1^{er} adjoint,

Paul ARNAUD



Le secrétaire de séance,

Vincent GUILLO

